



Descriptif du cours

Titre :	Technique de prise de sang
Public cible :	Pharmacien·ne diplômé·e d'un enseignement supérieur – Si vous n'êtes pas pharmacien·ne, mais êtes néanmoins intéressé·e par ce cours, merci de NE PAS vous y inscrire et de nous contacter à l'adresse suivante (prestations.heds@hefr.ch) pour voir quel cours pourrait vous convenir.
Lieu :	Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR), Route des Arsenaux 16a, 1700 Fribourg
Dates :	Vous trouverez le planning de ces cours et le formulaire d'inscription à l'adresse suivante : https://www.heds-fr.ch/fr/prestations-de-services/nos-cours/
Formateur·trice·s	<u>Responsable du cours et formatrice</u> : Aude Ponchaut, maître d'enseignement HES. <u>Skills Trainers</u> : professeur·es expérimenté·es de la HEdS-FR spécialisé·es dans les habiletés techniques de soins.
Langue :	Français

Conditions d'admission et pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Pharmacien·ne·s, étudiant·e·s en dernière année ou récemment diplômé·es en pharmacie • Déclaration de consentement (responsabilité civile). Les participant·es exercent mutuellement les techniques sur leurs collègues. <i>A des fins didactiques, les participant·es exécuteront ces actes de soins les un·e·s sur les autres. Cela permettra d'effectuer leur premier acte de soin sur un·e « vrai·e » patient·e et non uniquement sur un mannequin ; et ce sous supervision du ou de la professeur·e.</i> • Vaccination contre l'hépatite B (recommandations et directives BiG de l'OFSP) vivement conseillée. • En raison des besoins didactiques d'exécuter l'acte de soin les un·e·s sur les autres, dans les situations suivantes, il est vivement conseillé au ou à la participant·e de consulter son ou sa médecin de famille pour savoir s'il ou si elle peut suivre le cours ou non : <ul style="list-style-type: none"> - participante enceinte - participant·e hémophile - participant·e sous aspirine, anticoagulant ou autre médication fluidifiant le sang <p>La décision de participation à ce cours ne revient pas au centre de formation.</p>
Contenus	<p>Connaissances de base et exercices pratiques sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les prises de sang veineuses et capillaires • le matériel utilisé, les consignes d'hygiène et de sécurité • la communication et le contact avec le patient
Méthodes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation individuelle (étude du support de cours) 2. Exercices pratiques : skills training (simulation) sous la responsabilité de skills trainers (1 responsable de cours par groupe de 6 participant·es) 3. Validation finale sous forme de simulation :

	Chaque participant·e doit effectuer un exercice pratique : la prise de sang veineuse sur un ou une collègue.
Objectif du cours	Être capable d'effectuer les techniques apprises lors du cours au sein de l'officine.
Horaire	Durée : ½ jour Horaire selon convocation mais en principe 09h00 à 12h30 ou de 13h30 à 17h00.
Attestation Points FPH	Attestation : Cours présentiel « Techniques de prise de sang » pour les pharmacien·ne·s. Ce cours est validé avec 25 points FPH . Indication : L'attestation fait partie du certificat de formation complémentaire FPH Vaccination et prélèvements sanguins .
Durée de validité / suite	Un cours technique/pratique - Rappel = ½ jour est recommandé au minimum tous les deux ans (il est intégré dans le cours « Rappel des techniques d'injections et de prise de sang »). Il peut, d'ailleurs, être couplé à un cours Rappel BLS-AED SRC sous l'appellation de « Cours DUO » (1 journée). <i>Important : cet acte n'étant actuellement pas effectué au sein des officines, un cours Rappel de cette technique est vivement conseillé avant la réalisation concrète en officine.</i>
Matériel de cours	Le support de cours est envoyé avant le cours en format électronique. Sa lecture avant le cours est indispensable et fait figure d'auto-formation à ce cours.
Coûts	CHF 300.- (documents de cours inclus)
Conditions générales et conditions de désistement	Remboursement des frais d'écolage (frais de formation) : <ul style="list-style-type: none"> • Tout désistement doit être annoncé par écrit auprès du secrétariat « Prestations de services » de la HEdS-FR prestations.heds@hefr.ch. La date de réception du courriel est considérée comme date officielle de désistement. • En cas de désistement entre la décision d'admission et 2 semaines avant le début des cours, 50% des frais d'écolage sont dus à la HEdS-FR. • En cas de désistement dans les 2 semaines précédant le premier cours, la totalité de l'écolage est due à la HEdS-FR. • En cas d'arrêt après le début de la formation, la totalité de l'écolage est due à la HEdS-FR. <p>La formation débute uniquement si le nombre de participant·e·s est suffisant.</p> <p>Une confirmation de votre admission officielle sera envoyée après le délai d'inscription.</p> <p>Vous avez la possibilité de vous faire remplacer par une autre personne mais au plus tard 1 semaine avant le début du cours.</p>